

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2024**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **25 septembre 2024**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **21**
Nombre de pouvoirs : **8**

Le deux octobre deux-mille-vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 21 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISEN ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Céline PARRAIN ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Tessa SAUBESTY ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 8 membres du Conseil Municipal :

Mme Maryse BADIA à Mme Sandra DELIBIT ; Mme Chrystèle BOYER à M. Gilles BARBE ; M. Patrick COURTEIX à Mme Elisabeth VENTADOUR ; M. Pierrick CRONNIER à Mme Patricia TILLET ; M. Yoann FIANCETTE à Mme Françoise TALVARD ; Mme Mady JUNISSON à M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Martine PANNETIER à Mme Michèle VALIBUS et Mme Sophie RIBEIRO à M. Philippe PELAT.

Secrétaire de séance : M. Adrien SEIXAS

Numéro : DL20241002-006

Matière : 3.5.1 - Domaine et patrimoine – actes de gestion du domaine public - dénomination

Objet : DENOMINATION DE VOIES : RUE DES REMPARTS, ALLEE MARCEL PAGNOL, ROUTE DU BECH, ROUTE DE LESTRADE, ROUTE DE PRADINAS, ROUTE DE ROME, IMPASSE DE LA CHAUVANCHE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-21 ;

Considérant la nécessité de doter d'adresses normalisées l'ensemble des riverains afin de faciliter les démarches auprès des services publics et les interventions des services de secours, des services postaux et de livraisons ainsi que l'accès à la fibre ;

Vu la délimitation des voies proposées sur les plans annexés ;

Vu l'avis favorable de la commission d'urbanisme du 17 septembre 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **dénommer les voies susvisées :**

Voies à nommer	
Dénomination proposée	Description
Rue des Remparts	Depuis de la Place du 19 mars 1962 jusque l'Avenue Carnot
Allée Marcel Pagnol	Débutant Place Marcel Pagnol et se terminant en voie piétonne
Route du Bech	De la Route du Sagard à la Route de Pradinas
Route de Lestrade	De la Route du Moncourrier jusqu'au hameau de Lestrade (Carrefour RD 979)
Route de Pradinas	De la Rue du Pontabourg jusqu'à la limite sud de la commune limitrophe avec Saint-Angel
Route de Rome	De la Route de Lestrade à la Route de Pradinas
Impasse de la Chauvanche	Depuis la rue de la Chauvanche

- **autoriser Monsieur le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait en Mairie d'Ussel, le 2 octobre 2024



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,

Adrien SEIXAS

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20241002-DL20241002-006-DE
Date de télétransmission : 03/10/2024
Date de réception préfecture : 03/10/2024
Date de mise en ligne : 03/10/2024